

A
AMBASSADOR
C
CHALLENGE
2
0


HORSE PILOT



Challenge Ambassadeur 2020

Règlement

Article 1 – Société organisatrice

HORSE PILOT, SARL au capital social de 189 460 euros dont le siège social est à CYSOING (FRANCE), immatriculée au registre du commerce et des sociétés de Lille sous le numéro 527 876 445 organise, du mardi 1er octobre 2019 au dimanche 8 décembre 2019, un jeu-concours gratuit sans obligation d'achat ni de participation intitulé "Challenge Ambassadeur 2020".

Article 2 – Qui peut participer

L'ensemble du challenge, ses différentes phases et la communication faite seront disponibles en français, en anglais et en allemand. Ce jeu-concours est constitué de quatre étapes :

1. Une première étape ouverte à toutes personnes résidant dans un pays où la marque est présente.
2. Une seconde étape où seuls les 100 concurrents retenus à l'issue de la première étape seront en droit de participer.
3. Une troisième étape accessible aux 10 concurrents retenus à l'issue de la seconde étape.
4. Une quatrième étape pour les 3 finalistes du Challenge Ambassadeur.

Les personnes impliquées directement dans l'organisation, la réalisation, la mise en œuvre, la promotion et l'animation du concours ne peuvent pas participer.

Article 3 – Comment participer

Première étape : questionnaire

Les participants doivent remplir en bonne et due forme le questionnaire proposé par Horse Pilot accessible via le lien suivant : <https://forms.gle/cqqSLzrSsfN4NsFf8>

À la suite de ce questionnaire, un second leur sera transmis par email.

Les participants s'engagent à donner les informations demandées de manière exactes ; chacune des réponses est personnelles.

Seconde étape : Présentation vidéo

Les 100 participants retenus par le jury pour la deuxième étape devront réaliser entièrement une vidéo de 3 minutes maximum. Ils la mettront en ligne sur l'une des plateformes de partage de vidéo suivante : - YouTube - Vimeo - Dailymotion - en confidentialité "PUBLIC", et enverront le lien par email.

Dans cette vidéo, les participants devront se présenter rapidement, exposer leur motivation, créer une immersion dans un univers qui leur semble correspondre à Horse Pilot. Ils devront également y être visibles à cheval. Le matériel pour enregistrer la vidéo ne leur est pas imposé. Les vidéos seront soumises au vote du jury. 10 participants seront retenus à l'issue de cette étape.

Troisième étape : Vote du public sur les réseaux sociaux

Les 10 participants sélectionnés pour cette troisième étape devront fournir une photo et une brève description de leur profil et de leur motivation ainsi que le lien de leur vidéo. Les photos seront postées sur le Facebook Horse Pilot et soumises au vote du public. 3 candidats seront sélectionnés comme finalistes : les deux candidats ayant obtenu le plus de votes et un troisième choisi par le jury de Horse Pilot.

Quatrième étape : les entretiens

Les 3 finalistes s'affronteront lors d'une finale qui se déroulera le samedi 7 décembre 2019 au Salon du cheval de Paris. Les accès au Salon seront fournis par Horse Pilot. Le déplacement du candidat est à sa charge. Si le candidat sélectionné ne peut se rendre physiquement sur le salon, il devra se rendre disponible pour un entretien en visio conférence (Skype ou FaceTime). À l'issue de cette dernière étape, l'un des trois candidats sera nommé vainqueur du Challenge Ambassadeur 2020.

Article 4 – Spécificités

1) Du questionnaire

Les participants attestent sur l'honneur que les informations indiquées dans le questionnaire sont véridiques. Les participants autorisent Horse Pilot à utiliser l'ensemble de ces données dans le cadre du Challenge Ambassadeur et dans le cadre de la communication de la marque.

2) Des vidéos

Dans le cadre du challenge ambassadeur Horse Pilot, les participants devront envoyer aux organisateurs une vidéo chacun durant entre 50 secondes et 3 minutes. Les vidéos postées devront être libres de droit. En conséquence, les participants devront s'assurer en envoyant leur vidéo que les conditions suivantes sont respectées :

- la vidéo représente le participant et est le fruit de son œuvre originale ;
- si la vidéo représente d'autres personnes (adultes ou enfants), le participant a obtenu l'autorisation de cette personne ou des parents de l'enfant afin de permettre aux organisateurs du concours d'utiliser cette vidéo ;
- la vidéo ne contient aucun élément qui contrevient ou porte atteinte à quelque droit que ce soit, y compris, sans s'y limiter, au droit d'auteur, à un brevet ou à une marque de commerce ou à tout autre droit de propriété intellectuelle, au droit de publicité et au droit à la protection de la vie privée de quelque personne physique ou morale que ce soit.

Toute vidéo réalisée en vue de participer au Challenge Ambassadeur devra ne pas porter atteinte, d'une quelconque manière, à toute personne et ne pas constituer, un outrage aux bonnes mœurs, une incitation à la réalisation de crimes ou délits, à une quelconque provocation ou discrimination, à la haine ou à la violence. De même, les vidéos de personnes nues ou en partie dénudées ne sont pas autorisées.

Les vidéos feront l'objet d'une modération et seront donc contrôlées par l'organisateur.

En s'inscrivant, le participant accepte que ses vidéos puissent être diffusées et exploitées sur la page Facebook Horse Pilot ainsi que son compte Instagram durant la durée du jeu.

3) De la présentation soumise au vote du public

Chaque participant s'engage à fournir à Horse Pilot un visuel qui sera utilisé sur les réseaux sociaux et soumis au vote du public.

Les visuels feront l'objet d'une modération et seront contrôlés par l'organisateur.

Chaque participant s'engage à respecter le vote du public. Toute tentative de fraude avec la création de faux comptes pourra être sanctionnée et le candidat pourra se voir éliminé.

4) De la finale

Lors de la dernière étape, trois concurrents s'affronteront dans une finale qui aura lieu pendant les Longines Masters de Paris. À ce titre, Horse Pilot offre 2 billets d'entrée à chacun des 3 sélectionnés. Les titres de transports pour se rendre jusqu'à l'événement, hébergement et repas sur place seront quant à eux à la charge du participant. En cas d'impossibilité de se rendre physiquement sur le salon, le participant conservera sa place de finaliste et sera soumis à un entretien vidéo à distance réalisé via Skype ou FaceTime. Le candidat devra se rendre disponible à l'heure indiquée par les organisateurs.

Article 5 – Les modalités de sélections

1) Suite au questionnaire

Dates : 1er octobre 2019 - 25 octobre 2019 (à midi)

Les participants autorisés à participer à la seconde manche seront sélectionnés par les membres de l'équipe organisatrice sur l'adéquation de leurs profils avec les qualités recherchées chez le futur ambassadeur.

2) Suite aux vidéos

Dates : 1er novembre 2019 au 11 novembre 2019 (à midi)

Les finalistes seront choisis au terme de la période de vote du jury. Les 10 vidéos sélectionnées ouvriront les portes de l'étape suivante.

3) Suite au vote du public

Dates : 15 novembre 2019 au 22 novembre 2019 (à midi)

Les deux photos ayant reçus le plus de "J'aime" seront automatiquement désignées finalistes. Un troisième participants sera sélectionné par les membres du jury.

4) Suite à l'entretien

Date : 7 décembre 2019

Le vainqueur sera choisi parmi les trois finalistes pour sa motivation, ses qualités en tant qu'ambassadeur et le partage des valeurs sportives de Horse Pilot.

Tout gagnant n'ayant pas pu être contacté ou ne s'étant pas manifesté dans les 10 jours suivant le jour où il a été contacté et où on lui a informé être gagnant, afin de recevoir son gain, ne sera plus autorisé à le réclamer. Et dans ce cas, le lot sera attribué au finaliste arrivé en 2ème position.

Article 6 – Responsabilités

La responsabilité de l'organisateur ne pourra en aucun cas être engagée en cas d'éventuel dysfonctionnement du mode de participation au présent jeu concours, lié aux caractéristiques même d'Internet ; dans ce cas, les participants ne pourront prétendre à aucune contrepartie de quelque nature que ce soit. Facebook et Instagram ne sont en aucun cas impliqués dans l'organisation et la promotion de ce jeu concours. En conséquence, leur responsabilité ne pourra être engagée en cas de réclamation.

La participation au Challenge Ambassadeur implique la connaissance et l'acceptation des caractéristiques et des limites du réseau Internet notamment en ce qui concerne les performances ou dysfonctionnements techniques, les temps de réponse pour transférer des informations, les risques d'interruption, les risques liés à la connexion, l'absence de protection de certaines données contre des détournements éventuels et les risques de contamination par d'éventuels virus circulant sur le réseau Internet.

Horse Pilot ne pourra en aucun cas être porté responsable si un des participants ou son cheval ou toute personne qui s'implique dans la réalisation de la vidéo, se blesse durant la réalisation d'une des vidéos. Chacun est invité à observer la plus grande des prudences et ne pas se mettre ou mettre son cheval en danger.

Article 7 – Informatique et libertés

Conformément aux dispositions de la Loi Informatique et Libertés du 6 janvier 1978 modifiée par la Loi du 6 août 2004, les informations collectées pour participer au Challenge Ambassadeur sont destinées exclusivement à l'organisateur et ses partenaires lors du jeu.

Les données collectées à cette fin sont obligatoires pour participer au Challenge Ambassadeur. Par conséquent, les personnes qui souhaiteraient supprimer ces données avant la fin du jeu concours ne pourront pas participer au jeu concours. Les gagnants autorisent expressément l'organisateur à reproduire et à publier gracieusement sur les documents d'information liés au présent jeu concours l'identité des gagnants, à savoir le compte utilisé pour poster la photo. Cette autorisation est valable pendant 6 mois à compter de l'annonce des gagnants. Tout participant au jeu concours dispose par ailleurs d'un droit d'accès, de rectification et de suppression des données le concernant sur simple demande écrite à l'adresse suivante : HORSE PILOT 450 route de Gruson 59 830 Cysoing FRANCE.

Article 8 – Règlement

Ce règlement peut être consulté sur le site www.horsepilot.com.

Article 9 - Fraude

Toute fraude, ou tentative de fraude, manifestée par un commencement d'exécution et commise en vue de percevoir indûment un lot, fera l'objet de poursuites conformément aux dispositions des articles 313-1 et suivants du Code pénal. Article 13 – Loi applicable Le présent règlement est soumis à la loi française. Toute difficulté relative à l'interprétation, l'exécution, de ce règlement sera réglée à l'amiable entre les parties. Si dans le mois qui suit, aucun accord n'est trouvé, le litige pourra être soumis aux Tribunaux compétents.

Article 10 – Loi applicable

Le présent règlement est soumis à la loi française. Toute difficulté relative à l'interprétation, l'exécution, de ce règlement sera réglée à l'amiable entre les parties. Si dans le mois qui suit, aucun accord n'est trouvé, le litige pourra être soumis aux Tribunaux compétents.